

# Principes et indicateurs utilisés pour la gestion des stocks halieutiques en Europe

Les objectifs de gestion des pêches : schéma théorique

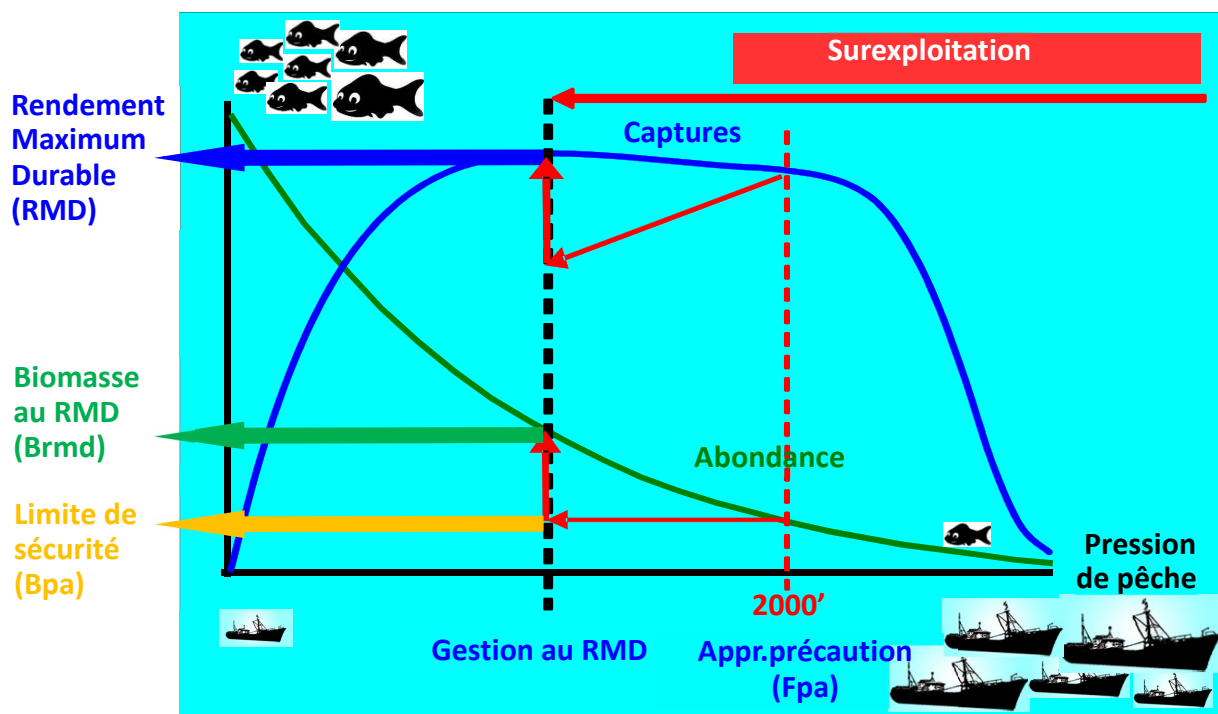


Figure : indicateurs de l'état d'un stock et des captures - objectifs de gestion

Jusqu'en 2010, les TAC et quotas étaient calculés pour chaque stock de manière à garantir, en théorie, le renouvellement du stock. L'objectif de cette approche (qualifiée d'approche de précaution, mais en réalité fort peu précautionneuse) était de limiter la mortalité par pêche au niveau  $F_{pa}$ , afin que la biomasse ne descende pas au-dessous du seuil de précaution  $B_{pa}$ . Une telle approche conduisait à admettre la surexploitation du stock, avec des captures réduites, des coûts d'exploitation élevés et de forts impacts sur les ressources marines.

Depuis 2011, l'Europe a engagé un processus de transition, afin d'assurer une gestion dite « au RMD (rendement maximum durable) ». L'objectif était d'atteindre la nouvelle cible de gestion  $F_{RMD}$ , pour tous les stocks où c'est possible en 2015, et sinon au plus tard en 2020.

Le graphique présente le processus de retour au RMD (trajectoire en rouge), lorsque le stock a été antérieurement surexploité au niveau noté « 2000' ». Une baisse de la pression de pêche au niveau  $F_{RMD}$  est d'abord nécessaire. Dans un premier temps, elle implique une baisse des captures. Ce n'est qu'ensuite, au bout de quelques années, qu'on peut observer une remontée de l'abondance du stock, au fur et à mesure qu'il se reconstitue. Ceci permet alors d'augmenter à nouveau les captures et d'atteindre le RMD, en même temps que la biomasse atteint le niveau  $B_{RMD}$ . On doit retenir de cette évolution qu'il y a un décalage, qui peut être de plusieurs années, entre l'atteinte du  $F_{RMD}$  et celle du  $B_{RMD}$ . Une fois au RMD, la capture est maximisée à long terme, mais l'impact sur le stock est important avec une biomasse  $B_{RMD}$  xs de l'ordre de 35% de la biomasse théorique sans pêche.

## Repères halieutiques et définitions

**Benchmark** : Groupe d'experts du CIEM, chargé de définir les méthodes d'évaluation. Pour chaque stock, le benchmark se réunit tous les 3 à 5 ans. Il analyse en profondeur les méthodes d'évaluation utilisées dans les années récentes, et définit les méthodes que les groupes d'évaluation doivent utiliser à l'avenir. Entre deux benchmarks, les méthodes ne peuvent donc pas être modifiées.

**B<sub>lim</sub>** : Biomasse de géniteurs en dessous de laquelle le renouvellement du stock est affecté.

**B<sub>0</sub>** : Biomasse à l'état vierge (cette biomasse est estimée d'après les modèles d'évaluation pour une situation simulée sans pêche).

**B<sub>pa</sub>=B<sub>trigger</sub>** : Biomasse de précaution en dessous de laquelle le recrutement risque d'être affecté, compte tenu des incertitudes scientifiques. Lorsque la biomasse descend en dessous de ce plancher, des mesures doivent être prise urgemment, notamment en réduisant la mortalité par pêche à un niveau inférieur au F<sub>RMD</sub>.

**B<sub>RMD</sub>** : biomasse de reproducteurs qui permet au stock de fournir une production halieutique maximale de manière durable. *Les valeurs présentées dans ce document ont été calculées d'après les paramètres estimés par le CIEM (biomasse par recrue et recrutement moyen).*

**F = Mortalité par pêche** : terme technique qui traduit la pression de pêche exercée sur un stock. Cette mortalité dépend des moyens de captures mis en œuvre (l'effort de pêche) et peut se traduire en un taux d'exploitation.

**F<sub>0.1</sub>** Valeur où la pente Y/R est égale à 10% de la pente à l'origine. Conventionnellement, cette valeur définit le niveau de mortalité par pêche à partir duquel le stock est considéré comme pleinement exploité. Le CSTEP recommande d'utiliser la valeur F<sub>0.1</sub> comme une approximation de F<sub>RMD</sub> lorsqu'aucune autre estimation n'est disponible.

**F<sub>30%</sub>** Valeur de F quand la SSB du stock est égale à 30 % de ce quelle serait à l'état vierge (B<sub>0</sub>). Ce seuil est aussi utilisé parfois comme une approximation de F<sub>RMD</sub>

**F<sub>lim</sub>**: Seuil au-delà duquel la biomasse des géniteurs chute en dessous de la valeur limite B<sub>lim</sub>, avec d'importants risques de compromettre le renouvellement du stock.

**F<sub>max</sub>** : Valeur qui maximise le rendement par recrue Y/R.

**F<sub>pa</sub>** : Seuil au-delà duquel la biomasse des géniteurs chute en dessous de la valeur limite B<sub>pa</sub>. Compte tenu des incertitudes scientifiques, il existe alors un risque que le renouvellement du stock soit compromis.

**F<sub>RMD</sub> ou F<sub>MSY</sub>**: Pression de pêche (modérée) qui permet en principe au stock d'atteindre le niveau de biomasse B<sub>RMD</sub> et donc aux captures d'atteindre le RMD. C'est aujourd'hui l'objectif retenu pour une gestion durable des stocks halieutiques.

**R = Recrutement** : Nombre de jeunes individus qui arrivent chaque année dans le stock, issus de la reproduction.

**RMD (ou MSY en anglais)** : Rendement Maximum Durable (Maximum Sustainable Yield) : capture maximale que l'on peut extraire d'un stock de manière durable. Les estimations du RMD présentées dans ces fiches donnent une idée approximative des captures que l'on obtiendra lorsque le stock se sera reconstitué au niveau de biomasse B<sub>RMD</sub>.

**Seuils de précaution** : limites de biomasse ( $B_{pa}$ ) et de mortalité par pêche ( $F_{pa}$ ) au-delà desquelles le renouvellement du stock est mis en danger. Ne pas dépasser ces limites est un impératif de gestion, aujourd'hui considéré comme insuffisant.

**SSB** : Biomasse des reproducteurs (Stock spawning biomass, en anglais).

**TAC** : Total Autorisé de Capture. Il s'agit du volume de débarquement maximum qui est autorisé chaque année, pour un stock donné. Les TAC ont été instaurés pour limiter la pression de pêche en limitant les captures. Ils sont décidés par le Conseil des Ministres de l'Union européenne.

**Top-up** : Supplément de TAC accordé suite à la mise en oeuvre de l'obligation de débarquement.

**Y** : captures

## Principaux acronymes utilisés dans les fiches

**CCEOS** : Conseil Consultatif pour les Eaux Occidentales Septentrionales.

**CIEM (ICES en anglais)** : Conseil international pour l'exploration de la mer. C'est la structure qui, parmi d'autres mission, a en charge de produire les avis scientifiques concernant l'état des stocks de l'Atlantique Nord Est, et le niveau des TAC à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs de gestion fixés par les responsables politiques.

**CSTEP** - Conseil Scientifique, Technique et Economique des Pêches : organisme scientifique chargé de conseiller la Commission européenne.

**NEAFC** : Commission des pêches de l'Atlantique du Nord-Est : organisation régionale de gestion de la pêche de l'Atlantique du Nord-Est (elle intervient essentiellement pour certains stocks profonds qui s'étendent au-delà des eaux communautaires).

**PCP** : Politique Commune des Pêches.

**UE** : Union européenne

**VPA** ou (Virtual Population Analysis) : analyse de cohorte. C'est la principale méthode mise en œuvre par les scientifiques pour estimer les mortalités par pêche et la biomasse du stock chaque année.

**WGBIE** : Working Group for the Bay of Biscay and the Iberic waters Ecoregion

**WGCSE** : Working Group for the Celtic Seas Ecoregion

**WGWIDE** : Working Group on Widely Distributed Stocks